



Saisie arret d un huissier , me mettant dans le rouge

Par **Stan544**, le **25/05/2019** à **12:49**

Bonjour je me permet de vous écrire pour un soucis. J'ai été saisie au 5 mars pour un montant de 5026,30 euros car j'étais garant de ma soeur , pour loyers impayés. Jusqu'ici pas de soucis. Mais entre le 15 et le 21 mai j'ai été saisie de 100 euros alors qu'il me restait sur mon compte que 71,06 euros et je me suis retrouvé dans le rouge à -28,94 euros. Et les 100 euros saisi ont été pointer sur mon compte le 5 mars jour de la première et seule saisie jusqu'à la, dénommée " saisie arrêt ". Moi je pense qu'ils n'ont pas le droit de me mettre dans le rouge alors qu'il me restait une facture à payer , ce qui me met vraiment dans le rouge . Voilà merci de compréhension j'espère une réponse de votre part. Bonne journée

Par **amajuris**, le **26/05/2019** à **10:01**

bonjour, les 100 € ne sont-ils pas les frais bancaires pris par votre banque et non une saisie ? dans le cas d'une saisie-attribution, la banque doit vous laisser le solde bancaire insaisissable égal au RSA. salutations

Par **Stan544**, le **26/05/2019** à **10:19**

Sur l'intitulé du débit c'est bien écrit " saisie arrêt " donc je ne pense pas que cela puisse être les frais bancaires. En tout cas j'attends une réponse de ma banque depuis quelques jours. Merci beaucoup pour votre réponse cordialement